ÉDITION D'HIER SOIR.

Nouvelles du Nord

DE DEUX JOURS PLUS RECENTES.

Arrivée du steamer Creole.

L'expédition du général Sherman.—Nouvelles de Mobile jusqu'au 19.—Escarmouche en Virginie.—Nouvelles de Chattanooga et de Knoxville—Nouvelles politiques.—Nouvelles importantes d'Europe—Marchés de New-York.

Par l'arrivée du steamer *Creole* nous avons reçu nos journaux de New York jusqu'au 24 au soir.

Outre les dépêches que nous publions ci-dessous les journaux sont remplis de conjectures sur la marche du général Sherman contre Mobile, et de rumeurs sur les batailles qu'on disait avoir eu lieu à Enterprise et à Brandon. Nous lisons dans un journal:

S'il est vrai, comme on l'assure, que Beauregard ait détaché quinze mille hommes des garnisons de Charleston et de Savannah, nous serions porté à croire qu'il a dû les envoyer contre Sherman, plutôt que pour reconquérir les quelques milles occupés par les fédéraux en Floride.

Quant à l'armée de Sherman, elle était le 18 à Quitman, à 160 milles de Vicksburg et à 100 milles à peu près de Mobile. D'après la marche déjà accomplie, elle doit se trouver maintenant devant la capitale de l'Alabama, à moins qu'on n'ait enfin entrepris de l'arrêter. Il est clair que, jusqu'à Quitman, elle avait trouvé le chemin libre, et conséquemment aucun des bruits de bataille répandus ces jours-ci n'avait de fondement. Elle doit au surplus éviter les rencontres beaucoup plus que les rechercher, attendu qu'un combat même victorieux la retarderait, et que la rapidité est la première condition de succès pour elle.

Voici les dépêches que nous trouvons dans les journaux du 23 et du 24:

Nouvelles du Sud.

Fort Monroe, 22 février.

L'*Examiner* de Richmond d'avant-hier publie les nouvelles suivantes:

"Une dépêche officielle adressée le 18 au département de la guerre, annonce que le général Sherman est arrivé à Quitman, sur le chemin de fer Ohio-Mobile, sans rencontrer d'opposition. Mais il ne lui sera pas permis de prendre Mobile sans une bataille désespérée.

"C'est sans contredit le mouvement le plus hardi de la guerre. Sherman a de 25,000 à 30,000 hommes. Il détruit le chemin de fer et les pontages derrière lui, ce qui prouve qu'il n'a pas l'intention de reculer.

"Cinquante-huit officiers yankees, évadés et repris, ont été réintégrés dans la prison Libby, où le major général Scammon et sa suite ont également pris place, ce qui est une agréable compensation pour la perte du colonel Streight.

"Spencer Dayton, arrêté, jugé et condamné comme espion des Yankees, a été pendu au fort Thunder.

"Trois déserteurs qui s'étaient rendus à New Bern pour y prendre du service contre la confédération, ont été faits prisonniers et pendus le 12 à Kinston."

Les journaux du Sud enregistrent les télégrammes suivants:

Mobile, 19 février.

"Farragut n'a pas renouvelé son attaque. La flotte fédérale se trouve dans le Sound, le temps étant trop mauvais pour des opérations actives.

"On ne parle pas jusqu'à présent de débarquement de troupes dans la direction de Pascagoula.

"Mobile, 15 février.

Meridian a été évacué hier. On a sauvé les propriétés du gouvernement.

"Forrest se trouvait à Oxford le 9. Il tenait tête à une colonne d'infanterie de 6,000 hommes, venue de Memphis via Hernando, et à 12 régiments de cavalerie, via Colliersville.

"Les forces de Sherman, 35,000 hommes, marchaient en bon ordre. La cavalerie de Lee harcelait leurs flancs et faisait prisonniers les traînards."

"Mobile, 16 février.

"Le gouverneur Watts a publié ce matin une proclamation dans laquelle il annonce aux citoyens de Mobile que la ville va être attaquée, et demande aux non combattants de se retirer."

"Pascagoula, 15 février

"La flotte ennemie, y compris le bâtiment pavillon, s'est dirigée vers l'Est, à travers le Sound, dans la direction de la passe Grant. Quatre autres canonnières viennent de prendre la même direction."

"Orange Court House, 16 février.

"L'ennemi ne s'est pas replié sur Centreville, comme on l'avait annoncé.

"La cavalerie de Gilmer a arrêté un convoi sur le chemin de fer Baltimore-Ohio, à [illegible] au dessus de Harper's Ferry, a fait prisonniers 50 officiers, remis ensuite en liberté sur parole, et s'est emparée de quelque butin."

Armée du Potomac.

Washington, 23 février.

On annonce que hier, vers 11 heures du matin, un détachement du 2me cavalerie du Massachusetts envoyé en reconnaissance et qui revenait vers Drainesville, Virginie, par la route de Vienna, a été attaqué par un détachement de guérillas commandés, dit-on, par le fameux Mosby.

Le détachement fédéral comptait 150 hommes, tandis que les forces de Mosby, suppose-t-on, étaient de 200 à 300 hommes. Les cavaliers du Nord, après avoir essuyé un feu qui partait des bois épais près de Drainesville, se retirèrent. On trouva ensuite 8 de nos hommes tués et 7 blessés, de 50 à 75 ont été fait prisonniers; du moins ces hommes manquent à l'appel, mais on dit que ce chiffre sera considérablement réduit.

Parmi les prisonniers se trouve le capitaine Manning, du Maine. Le capitaine J. S. Reed, qui commandait le détachement, a été tué.

Mosby a battu précipitamment en retraite. On n'a pas encore de nouvelles des troupes envoyées immédiatement à sa poursuite.

De Chattanooga et de Knoxville.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis* du 23:

Nous restons dans une incertitude analogue sur ce qui se passe et se prépare aux environs de Chattanooga. On prête maintenant aux Confédérés l'intention d'isoler cette ville de ses communications par eau, en s'emparant du cours de la rivière Tennessee au dessous de London. On dit même qu'ils ont paru à Maysville, qu'ils ont occupée puis évacuée de leur plein gré. Morgan, ajoute-t-on d'autre part, a traversé la rivière avec sa cavalerie, et après toutes ces assertions, on finit par déclarer que l'on ignore la position de l'armée ennemie. Il eût été plus simple de commencer par cet aveu, qui aurait épargné au public des frais de suppositions depuis un mois.

Du côté de Knoxville on mande que Longstreet a décidément fait quitter à ses troupes leurs quartiers d'hiver de Morristown, pour les concentrer à Strawberry Plains. Il a jeté un pont de bateaux sur le Holston et fait traverser deux brigades d'infanterie, qui ont commencé à escarmoucher avec les fédéraux. Ces mouvements ne ressemblent plus du tout à la retraite dont on parlait hier.

Nouvelles générales.

Le département de la marine a reçu avis de la capture de trois nouveaux coureurs de blocus, tous d'un faible tonnage à la vérité: ce sont les goëlettes anglaises *Elisa* et *Mary*, parties de Nassau à destination de la Floride et le sloop *Carolina*. Les cargaisons sont de peu de valeur.

Une prise des plus importantes est le brick *Kent* saisi dans la baie de Chesapeake au moment où il allait débarquer sur la rive virginienne une précieuse cargaison de capsules, d'uniformes, de médicaments et de cartes militaires, ainsi qu'une malle contenant 400 lettres pour le Sud. Plusieurs de ces lettres seraient compromettantes, assure-t-on, pour des personnages très haut placés à Washington.

On confirme, de Newbern, l'envoi, en Georgie des prisonniers fédéraux qui se trouvaient à Richmond.

On se plaint à Washington de la rareté des marins. Le gouvernement a en ce moment quatorze bâtiments qui restent inactifs, faute d'hommes pour former les équipages.

Des lettres du Maryland Occidental signalent une sorte de panique qui s'est emparée d'une partie de la population de cette région, et qui a pour cause principale la crainte d'une invasion des confédérés au printemps. Les fermiers vendent tous leurs produits pour en réaliser la valeur. A Hagerstown, nombre de marchands liquident leurs affaires et partent pour l'Est. C'est enfin un sauve-qui-peut général.

Des rumeurs venues de Washington parlent de la démission probable de M. Chase, en raison de la rivalité de candidature qui vient de se déclarer entre lui et M. Lincoln. Le fait serait possible; mais il se peut fort bien aussi que sa probabilité même soit jusqu'à présent la seule base du bruit que nous rapportons.

Un navire arrivé à Boston nous apporte quelques nouvelles sur les corsaires confédérés. L'*Alabama* a été rencontré le 3 janvier à 30 milles au sud de Calcutta. Le *Tuscaloosa* est au Cap, sous la main des autorités anglaises qui l'ont saisi pour avoir violé les lois de neutralité, en débarquant une cargaison capturée sur un navire fédéral.

Dernières nouvelles militaires

DE CHATTANOOGA.

Chattanooga 23 février—Les derniers rapports répètent, sans le confirmer la retraite de Longstreet de l'autre côté de la rivière French Broad. On pense ici que n'ayant pas réussi à combattre assez de troupes pour opérer sur nos communications il a craint une concentration contre lui et contre Johnston et qu'il est allé se former en jonction avec celui-ci à Dalton avant l'ouverture de la campagne.

Les plus fortes évaluations donnent à Longstreet 20,000 hommes d'infanterie et 50 pièces d'artillerie. Johnston seul peut avoir à Dalton six divisions d'infanterie, environ 30,000 hommes. Les deux armées réunies formeraient probablement 60,000 hommes et pourraient être dangereuses.

Le général Palmer a occupé Ringgold le 22 et est resté tranquillement en possession de la place et du défilé qui couvre Chattanooga. L'ennemi n'a pas accepté le combat offert.

L'ennemi suppose que Grant a concentré ses forces à Knoxville pour repousser Longstreet et qu'il a affaibli Chattanooga, et il peut être assez tendancieux pour nous attaquer ici.

L'expédition du général Smith.

Cairo, 23 février—La cavalerie du général Smith a été suivie et harassée par la cavalerie confédérée de Forrest et Chalmers. Des détachements du 19e de cavalerie de la Pennsylvanie sont arrivés à Memphis le 20, de la rivière Tallahatchie, où ils ont laissé le corps de Smith pour revenir avec des dépêches.

Marchés de New York.

Nous lisons dans l'*Express* du 24 au soir:

L'or a été calme ce matin et les fluctuations légères: à 9 35 il était à 157 5/8 et à midi à 157 1/2.

Notre correspondant écrit qu'au départ du steamer les cours étaient à 157 1/2 à 157 5/8.

Le change sterling était lourd à 172 à 172 1/4.

Le coton était lourd le 23 à 79 à 80 cts.

LA CAMPAGNE PRESIDENTIELLE.

Le comité central républicain a décidé que la convention chargée de proclamer les candidatures officielles du parti, pour la campagne présidentielle, se réunira à Baltimore le 7 juin.

On sait déjà que la convention démocratique doit, de son côté, se rassembler à Chicago le 4 juillet.

Les deux partis opèrent ainsi un chassé-croisé comparativement à 1860. A cette époque, en effet, Chicago servit de rendez-vous aux amis de M. Lincoln et Baltimore à ceux de M. Douglas.

Les positions se trouveront encore renversées en ce sens que, cette fois, les candidatures et le programme républicains seront connus les premiers, circonstance qui permettra aux démocrates d'agir à leur tour en meilleure connaissance de cause. (*Courrier des E. U.*)

Arrivée du steamer Creole.

Le steamer de la malle des Etats Unis Creole, capitaine John Thompson, parti de New York le 24 février, est arrivé ce matin dans notre port avec un chargement assorti et les malles.

Voici la liste de ses passagers:

E S Pearson et sa dame, Mme John P Stagg, 2 enfants et la nourrice, Henry Niemann, Andrew Cosgrif, D Juor, Thos McConnell, D P Russell, F N Goddard, G F Cushing, T C Holmes, Geo Patton, A Monheimer, C Lozard, J F Forthbuitt, Chas Worthington, Mlle Betsy Eshborn, Mme Octavia James, John Jeffrey et sa dame, Mme et Mlle Kranbour, Willy Smith, lieutenant colonel Woodrow.

Nouvelles d'Europe.

DE QUATRE JOURS PLUS RECENTES

GUERRE EN DANEMARK.

BATAILLE PRES D'OVERSEE.

Défaite des Danois—Leur retraite.

Indignation à Copenhague et Proclamation du roi.

BRUIT D'UNE REVOLUTION ET DE LA FUITE DU ROI.

PARLEMENT ANGLAIS.

Le steamer *Hecla* parti de Liverpool le 9 et de Queenstown le 10 février, est arrivé à New York dans la matinée du 24. Les nouvelles données sont de la plus haute importance. On confirme pleinement que les Danois se sont retirés du Schleswig, ont évacué le Dannewerke et fait sauter les défenses de Missunde.

Un télégramme de Copenhague dit: La nouvelle que l'armée danoise, par ordre du commandant en chef, avait évacué le Dannewerke, en laissant après elle son matériel de guerre et retraité à Duppel, a excité la plus vive indignation dans la ville. L'esprit public est débordé en même temps que règne une grande indignation contre le général en chef.

Les deux chambres du Rigsraad, assemblées du Danemark, ont suspendu leurs travaux. Une proclamation du roi à l'armée a produit une impression défavorable.

On attend que le président du conseil à son retour, donnera des explications sur l'évacuation du Dannewerke.

Les Autrichiens ont pris possession de Schleswig le 6 à 7 heures du matin. Ils ont aussi occupé le chateau de Gottorp.

Les Danois en évacuant le Dannewerk ont laissé derrière eux 60 grosses pièces d'artillerie. Les Autrichiens sont à leur poursuite.

On lit dans un télégramme de Schleswig du 7:

Un engagement a eu lieu hier près d'Oversee entre les Danois et les Autrichiens. Les premiers ont été défaits complètement après une résistance désespérée.

Le col. prince William, de Wurtemberg et un lieutenant colonel autrichien ont été grièvement blessés. 200 prisonniers, 6 canons de gros calibre, avec une partie des munitions et des bagages sont tombés dans les mains des Autrichiens. Oversee est une place située entre Schleswig et Flensburg mais plus près de cette dernière.

Les Prussiens ont traversé le Schlei en grand force dans la matinée du 6, au moyen de 300 bateaux de pêche et de pontons, près d'Arnis, et ils se sont dirigés immédiatement vers le Nord.

Un télégramme de Kiel, du 7 au soir, dit:

Les Danois sont à évacuer le duché de Schleswig et se retirent en toute hâte dans le Jutland. On attend de jour en jour, un armistice.

Ce qui suit est un rapport danois sur la retraite:

Harassée par des fatigues et un service continu de cinq jours, l'armée danoise cédant à une force supérieure, s'est retirée à Duppel d'où la cavalerie a gagné le Nord, devant une poursuite incessante de l'ennemi. Plusieurs engagements ont eu lieu et les Danois ont fait des pertes considérables. Le commandant Danois avait l'intention, avant d'évacuer Schleswig, de faire sauter le château de Gottorp et de mettre le feu à la poudrière, mais ayant reçu l'ordre d'épargner le lieu de naissance du roi, rien n'a été exécuté.

On porte à 150 le nombre des canons montés, laissés par les Danois.

Dans un engagement qui a eu lieu le 6, près d'[illegible] les Allemands ont été victorieux, mais leur perte a été grande.

Un dernier télégramme dit que les Autrichiens ont attaqué les Danois devant Flensburg, et que les Prussiens les ont coupés sur la droite. Les Danois ont perdu, en se repliant, beaucoup de prisonniers.

Il y a eu un combat dans les rues de Flensburg.

Un télégramme de Hambourg du 8 au soir, dit:

Des officiers qui sont revenus disent que les Prussiens ont traversé de Holms à Duppel et ont pris les boulevards faiblement occupés de cette dernière place.

Le gros de l'armée prussienne continuait sa marche sur Apenrade, pour couper l'armée danoise en retraite vers le Jutland.

Les routes étaient couvertes de canons rompus que les chevaux ne pouvaient traîner plus loin. L'armée danoise est en déroute.

L'excitation à Copenhague a continué le 7 et le 8 et le général en chef Danois, M. de Meza, et son chef d'Etat major ont été rappelés. A une assemblée extraordinaire du Rigsraad le président du conseil a dit que le Roi n'avait pas un instrument dans la retraite de l'armée; que la conduite du commandant en chef était inexplicable et qu'en conséquence il avait été rappelé.

Un télégramme de Paris, du 8, dit:

La *Patrie* de ce soir publie, sous réserve expresse, un rapport suivant lequel une révolution aurait éclaté à Copenhague et le roi de Suède aurait été proclamé dans cette ville. Le rapport ajoute que le roi Christian se serait embarqué pour l'Angleterre.

On lit dans la *France* de ce soir:

"Il y a une grande excitation à Copenhague parmi les marins et les ouvriers de l'arsenal qui tous demandaient à être conduits contre l'ennemi. On équipait une puissante escadre. Deux frégates à hélice sont parties pour l'île d'Alsen afin d'appuyer les mouvemens de l'armée danoise."

Les journaux de Paris publient aussi le télégramme suivant:

Copenhague, dimanche soir, 7 février.

"Des démonstrations ont été faites devant le palais du roi aujourd'hui, demandant des explications sur l'ordre donné aux troupes danoises de se retirer du Dannewarke. Le ministre de la guerre a déclaré qu'il n'avait rien à faire avec cet ordre."

Le duc Frédérick d'Augustenburg a été proclamé dans la salle de ville de Schleswig, le 6, et une députation a été envoyée à Kiel pour rendre hommage au duc. Le commandant autrichien a dit qu'il n'avait pas à se mêler de cette affaire. Le duc a aussi été proclamé dans d'autres places du Schleswig, avec enthousiasme.

Le *Times* de Londres dit que la guerre est finie en ce qui concerne le Schleswig.

Le *Morning Post* dit au contraire que les Danois, soutenus de leur flotte peuvent occuper une forte et dangereuse position à Duppel.

A la chambre des Communes, dans la séance du 8, Lord Palmerston a déclaré qu'au commencement des hostilités, le gouvernement prussien avait informé le gouvernement de Sa Majesté qu'il adhérerait au traité de 1852 et respecterait l'intégrité de la monarchie danoise.

Dernières Nouvelles d'Europe

PAR QUEENSTOWN.

Occupation de Flensburg par les Prussiens.

PERTE DES AUTRICHIENS, 1,100.

Londres, 10 février—Le bruit d'une révolution à Copenhague est dépourvu de fondement.

Les Prussiens ont occupé Flensburg. Les Autrichiens y ont perdu 1,100 hommes.

On dit qu'une attaque a été faite contre les Danois à Duppel, mais on ne possède aucuns détails.

Le comte Russell a annoncé à la Chambre des Lords, que M. Adams, le ministre américain, avait jugé prudent de retirer la dépêche officielle du secrétaire Seward, relative à l'*Alabama* et qui avait si fort indigné lord Derby, et cette dépêche n'a jamais été présentée.

M. Layrd dit que l'Amérique n'a jamais fait aucune demande soit verbale, soit écrite, pour exiger une indemnité par suite des opérations de l'*Alabama*.

Copenhague, 9 février—Le Rigsraad a voté aujourd'hui une adresse à l'armée, annonçant la poursuite énergique de la guerre. Cette adresse avait été proposée par l'évêque Monrad.

Autriche, Vienne, 9 février—A un conseil de ministres tenu hier sous la présidence de l'Empereur, des résolutions fort importantes ont été adoptées. Suivant ces résolutions, l'Autriche ne peut plus conserver le protocole de Londres comme une base de reconnaissance entre les grandes puissances.

Une correspondance de Vienne au *Times* de Londres, dit:

"Le gouvernement autrichien est mécontent de la tournure des choses dans le Schleswig et il ne consentira en aucun cas à ce que la frontière du Nord du Schleswig soit franchie.

Rendsburg, 7 février.—Des déserteurs Danois disent que les Autrichiens sont derrière Flensburg. Les Danois, en grand nombre, ont gagné Alsen, partie nord de Flensburg. Ils ont élevé des barricades d'où ils ont fait jouer des pièces d'artillerie contre les Autrichiens qui ont perdu 1100 hommes en tués et blessés. Hier, les morts sont restés sans sépulture.

Hambourg 8 février, 8 h. du soir—Des rapports officiels disent que les Prussiens marchent de Holmes sur Dyppe. On dit qu'ils ont emporté les retranchements, gardés par une petite force danoise, et qu'ils ont jeté leur corps principal à Appenrade, afin de couper la retraite des Danois dans le Jutland. L'armée danoise est réputée être dans une dissolution complète.

Une grande quantité de matériel est tombée dans les mains des alliés.

Une dépêche de Rendsburg du 8 à 2 h. 30 P. M. dit qu'on se bat dans les rues de la partie N. de Flensburg et qu'un engagement désespéré a lieu en ce moment au Bas et Kupfermuhle.

Nouvelles commerciales.

Liverpool, 10 février—Le coton est plus ferme, mais le cours n'a pas changé. Les ventes de deux jours sont de 13,000 balles, dont 5000 pour la spéculation et l'exportation.

Londres, 10 fév—Consolidés au comptant: 90 1/2.

Nouvelle encore plus récente.

Sandy Hook, 24 février, à midi—Le steamship *City of London*, parti de Liverpool le 10 et de Queenstown le 11 février, vient d'être signalé. Ses dates seront d'un jour plus récentes que celles du steamer *Hecla*.

Département des Travaux Hydrauliques.

Banque du Commerce de la Nlle Orléans, 6 février 1864.

UNE élection de six directeurs de cette compagnie, pour un an, à partir du 1er lundi de mars prochain aura lieu aux bureaux No 36, rue Dryades, le lundi 7 mars 1864, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
S E PERCY, Secrétaire.
6 fev—1 1/ et d

PERDUS.

DEUX certificats de la Banque d'Amérique, No 84, pour 30 actions et No 85 pour 20 actions de ladite banque. Il a été fait à la banque demande de deux nouveaux certificats en mon nom.
ALFRED KEARNEY, rue du Magasin No 62.
22 janv—6t

IMPORTATION DE PRINTEMPS

REÇU nouvellement en consignation les marchandises françaises suivantes:
ORGANDIS,
JACONATS,
INDIENNES,
DRAP D'ÉTÉ,
PARASOLS,
FLANELLE DE PRINTEMPS,
MOZAMBIQUES,
SOIERIES NOIRES SUPÉRIEURE QUALITÉ,
CRÊPE NOIR ET BLEU,
PLUMEAUX DE VAUTOUR;
A vendre à bénéfice limité par ballots ou par lots, par
L. M. RICHARD, importateur, 76 rue du Canal, au premier.
26 fév—1 f

Mme OLYMPE

A l'honneur de prévenir sa clientèle de la ville et de la campagne, que son magasin de MODES ET NOUVEAUTÉS sera transféré, au mois de mai prochain, du No 3 de la rue de Chartres au No 154, rue du Canal, entre Carondelet et Baronne.
12 fev—6m

Sucres.

200 BOUCAUTS de sucre de choix, [illegible] de clarifié,
100 barils crushed,
100 do en poudre,
En magasin et à vendre par AVET FRÈRES, coin Vieille Levée et Bienville.
29 fév—6t

Salon de bière et café.

LE soussigné vient d'ouvrir, dans la rue Royale, No 6, entre les rues Canal et Douane, un nouveau SALON DE BIERE ET CAFÉ où les amateurs trouveront constamment de la bière de St Louis, d'excellentes liqueurs et un LUNCH tous les jours.
CHAS C. WEISS.
27 fev—3m

Fruits! Fruits!!

REÇU par la barque Bianca, arrivant directement de Palerme
1600 caisses ORANGES;
1600 caisses CITRONS.
Aussi—Noix, [illegible] amandes, dattes sèches.
A vendre par S. TRAMONTANA & Co, No 4, Front Street, entre Commune et Gravier.
26 fev—1S

VANILLE. VANILLE.

150 LIVRES VANILLE fraîche de choix, à vendre par D. LOPEZ, 45, rue de Chartres, encoignure Conti.
26 fév

VERMOUTH! VERMOUTH!

100 CAISSES VERMOUTH, "Noilly Pratt & Cie." A vendre par J. & J. TARDOS, 63, Vieille Levée.
27 fev—7 f

Champagne Heidsieck & Co.

NOUS avons en magasin et à l'avenir recevrons régulièrement un approvisionnement complet de ce vin populaire et justement célèbre.
D. FATJO & CO, rue Tchoupitoulas, Nos 68, 70 et 72.
5fev—1m

Chapeaux et articles en paille.

Nouvelle maison et nouveau stock.

Reçu tout récemment, par les steamers Yazoo et Columbia, un bel assortiment complet de CHAPEAUX LAINE ET FOURRURE, pour hommes et enfants, sortant des fabriques.

Le soussigné, successeur de l'ancienne maison Geo W et Jabish Reed de New York, a tous les avantages d'obtenir des marchandises les plus fraîches aux plus bas prix du marché. Il est en outre l'agent de quelques-unes des plus fortes manufactures du Massachusetts. Le commerce, les détailliers et autres sont invités à venir examiner les articles et comparer les prix.

CHAPEAUX ET ARTICLES EN PAILLE, par caisse ou par douzaine.
26 fev—1m S. C. HICKEY, rue du Camp No 48.

Seines et éperviers et trémailles.

Le soussigné offre à vendre, au magasin de M. J. Brugère, rue de la Douane No 36, entre Chartres et Vieille-Levée, un grand assortiment de seines, éperviers et trémailles. Les habitants et les pêcheurs sont invités à profiter de cette occasion.
AUGUSTE THEZE.
20 fev—1m

Boulangerie du Vieux Bassin.

Avis aux familles et aux groceries.

MME THENARD & CO., viennent d'ajouter à leur établissement connu sous le nom de Boulangerie du Vieux Bassin, une machine à biscuits, et ils sont prêts à livrer le biscuit doux, le biscuit soda, le biscuit à la crème, ainsi que le biscuit Pilote et de première qualité, aux prix les plus modérés. Les ordres seront promptement exécutés.
24 fev—15

Cuir! Cuir!

UN grand assortiment de veaux français, allemand et américain—Maroquin, doublures lasting, cuir à semelles et d'empeigne. A vendre à bas prix, chez M. W. McCHESNEY & CO, 60, rue Gravier.
On achète des peaux vertes. 24 fev—3m

No 10, Rue St Louis. **G. BORZINO,** No 10, Rue St Louis

Importateur et Marchand Commissionnaire,
Rue St Louis, No 10, entre Levée et Chartres,
NOUVELLE-ORLÉANS.
20 fev—3m

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. J. BRANDNER, TAILLEUR, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de transférer son magasin de la rue de Chartres No 137, au No 24 de [illegible] rue, près Douane.
11 déc—3m

Banque de l'Etat de la Louisiane.

LE huit du courant, à une élection de Directeurs de cette Banque, ont été élus:
W. H. Avery, Jules A. Blanc, Alex. Brother, S. Bragier, Ant. Carrière, Pablo Guiol, S. H. Kennedy, J. M. Lapeyre, E. Peale.
Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. J. M. Lapeyre a été élu Président à l'unanimité.
17 fev—15 L. BERNARD, Caissier.

Demande de commis.

UN jeune homme actif et intelligent, parlant le français et l'anglais, et bien recommandé, trouvera à s'employer comme aide dans une pharmacie de détail, en s'adressant, de suite, à la boîte 1318, poste restante.
23 fev

Champagne

PIPER HEIDSIECK;

LE soussigné a pris des arrangements avec les agents de New York du CHAMPAGNE PIPER HEIDSIECK, dont la supériorité est reconnue par tous les amateurs, et il aura constamment en magasin de ce Champagne.
T. BAILLY BLANCHARD Jr, 37, Vieille Levée.
5 fev—3m

Habillements pour Nègres.

Les propriétaires ou agents d'habitations, qui voudraient se procurer du linge de nègres, bien fait et de bonne durée, peuvent faire remplir leurs ordres avec diligence et à des prix raisonnables, en les donnant à l'établissement bien connu du Louisiana Steam Clothing Manufactory.
Nos 164 & 166, RUE DU CANAL.
17 fev—1m

Restaurant St-Louis

Tenu par HENRI BARTHE,
Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon.
Chambres garnies pour habitants.
Salons pour noces et repas de famille.
Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.
M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à MM. les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement.
16 fev—4m

LAFARGE HOUSE

HOTEL DE PREMIÈRE CLASSE,
672..........Broadway..........672
NEW-YORK.
260 grandes chambres et chambres à coucher—Table d'hôte—Cuisine française—A. LACHENMEYER, propriétaire, ex-propriétaire de l'Hôtel d'Orléans à la Nlle Orléans—N. B. On y parle le français, l'allemand, l'espagnol.

VAPEURS, NAVIRES, &c.

POUR NEW-YORK et la HAVANE

Départ SAMEDI, 5 mars, à 8 heures du matin,

Le beau steamer MORNING STAR, commandant J.M. Courtnay, quittera son wharf en face de la Place Jackson. Pour fret ou passage, [aménagements incomparables] s'adresser à ELLIOT & McKEEVER.

Tickets (pour tout le voyage) pour l'Angleterre et le Continent, par la ligne des steamers d'Inman partant de New York, délivrés par ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 66.

Départ, MERCREDI, 9 mars.

Pour NEW YORK, directement, Le steamer CREOLE, bien connu et fin marcheur, commandant John Thompson, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec les malles des Etats Unis. Pour fret ou passage [excellents aménagements] s'adresser à WARNEKEN & CO, Rue de l'Union, No 41.
1er mars

POUR NEW YORK via la HAVANE—Départ JEUDI, 10 mars, à 4 heures et demie de l'après-midi.

POUR LA HAVANE et NEW-YORK—Le beau steamer neuf, régulier et fin marcheur, HAVANA, commandant M. B. Greene, partira ainsi qu'il est dit plus haut, de son wharf, au pied de la rue St Joseph, 1er district, avec les malles des Etats Unis. Pour fret ou passage (magnifiques aménagements), s'adresser aux agents, AVENDANO FRERES, rue de la Commune, No 116.

Départs les MARDIS à 2 h. P. M. et VENDREDIS, à 4 " P. M.

PAQUEBOT POUR LE BAYOU LAFOURCHE—Deux fois par semaine—Le beau bateau neuf BELLE CREOLE, capitaine Webster Long, commis Jno. A. Fereell, part de la Nlle-Orléans pour Thibodeaux, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la côte les MARDIS et VENDREDIS.

Les passagers doivent se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer et envoyer des marchandises à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à LEVY & DIETER, No 27, rue Carondelet.

Un commis se tiendra sur la Levée, au pied de la rue Bienville, pour recevoir le fret pendant l'absence du bateau.
5 fev—1m

POUR BATON ROUGE.

Paquebot régulier pour Baton-Rouge—Le magnifique bateau à vapeur NEW ORLEANS capitaine A. J. May, part de la Nlle-Orléans tous les SAMEDIS et MARDIS, à 5 heures de l'après-midi.

Il part de Baton-Rouge, régulièrement, tous les LUNDIS et JEUDIS, à 8 heures du matin.

Le capitaine May et ses officiers n'épargneront rien pour donner satisfaction aux passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. BRITTON, Rue Front No 2.

Il y aura le jour du départ, un commis sur la Levée pour recevoir le fret.
7 fev—1m

Pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Samuel Ayles, R. McMahon commis, partira de la Nlle-Orléans, tous les MARDIS et SAMEDIS à 5 heures de l'après midi—Il partira de BATON ROUGE tous les LUNDIS et JEUDIS, à 7 heures du matin, et s'arrêtera à tous les points indiqués en allant et en revenant. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à W. G. BETTERTON, rue Tchoupitoulas, ou à JOHN L. TITUS, Vieille Levée et Bienville.

Le "Black Hawk" fera désormais des voyages réguliers entre la Nlle. Orléans et Baton Rouge.

Un commis sera sur la levée, le mardi et le vendredi après midi, pour recevoir le fret.
8 fev

Paquebot pour Natchez, Baton Rouge &c.

Départ, une fois par semaine.

Paquebot régulier hebdomadaire pour Natchez, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires—Le beau paquebot JENNIE ROOKES, Wm. Kimball capitaine, et C. Hampton commis, partira de la Nouvelle Orléans, ainsi qu'il est dit plus haut et s'arrêtera à tous les points en allant et en revenant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. BRITTON, Rue Front, No 2.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis avant de venir ou d'envoyer des marchandises à bord.
11 fev—3m

Jour de départ, LUNDI, à 5 heures P. M., et VENDREDI, à 10 heures A. M.

Pour PORT HUDSON ET BATON ROUGE—En remplacement du TECUMSEH, le nouveau paquebot J. H. RUSSELL, fin marcheur, capt. S. Bowen, et E. Burke, commis, partira ainsi qu'il est indiqué plus haut, avec les malles des Etats Unis, pour Port Hudson, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à E. CONREY, rue Gravier, No 31.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer et d'envoyer des marchandises à bord.

Un commis se tiendra sur la Levée, au pied de la rue de la Douane, à 9 heures du matin.
1 fev—1m

POUR NATCHEZ.

Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

PAQUEBOT REGULIER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, BATON ROUGE, NATCHEZ ET LA COTE.—Le magnifique bateau à vapeur METEOR, fin marcheur, capitaine O. L. Rawlins, partira de la Nlle Orléans tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Il partira de Natchez pour revenir, tous les DIMANCHES, à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à O. W. GRAHAM & CO, agents, Rue Front, Nos 45 & 47.
25 fev—1m

Ligne de la Malle, de fret et de passagers—Trois fois par semaine—Entre Baton Rouge, Plaquemine, Bayou Goula et Donaldsonville—Le beau bateau à vapeur neuf, NATHANIEL P. BANKS, capitaine E. R. Blaisdell, part de la Nouvelle Orléans les DIMANCHES, les MERCREDIS et les VENDREDIS, à 5 heures du matin. Il part de Baton Rouge, pour la Nouvelle Orléans, les LUNDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 9 heures du matin. Ce bateau est ENTIEREMENT NEUF, il a été achevé en août 1863. Il a une MACHINE A BASSE PRESSION et voyage LE JOUR. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GEO. E. TYLER & Co, Rue des Magasins, No 2.

N. B.—Le bateau partira exactement, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
1er mars.

POUR LE HAVRE

Le navire français de première classe STE-GENEVIEVE, capt. Picard, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira pour le port ci-dessus dans un court délai. S'adresser, pour le complément du fret, au capitaine, à son bord, poteau 21, 1er District, ou à EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18, rue St-Louis.
26 fév—15f

POUR LE HAVRE

La barque française de première classe GUANTANAMO, capitaine Chasgneau, du port de 410 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à son bord, poteau 26, 2me District, ou à EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18 rue St-Louis.
26 fev

Pour Liverpool, le Havre ou Gênes.

Le beau brick italien SILENZIO, capitaine Lavarello, du port de 400 balles, prendra du fret pour un des ports ci-dessus. S'adresser à PIAGGIO & VIOSCA, Jr., 62 & 64, rue Vieille Levée.
26 fev

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière FRIENDSHIP, capitaine ——, ayant une portion de son fret engagé, partira pour le dit port en peu de jours. Pour balance de fret ou passage, [ayant de beaux aménagements,] s'adresser à S. FERNANDEZ & CO, 115, Vieille Levée.
1er mars

POUR TAMPICO—Ligne régulière.

La belle goëlette neuve fine voilière E. D. McCLENAHAN, capitaine G. M. Goodspeed, partira pour Tampico dans le plus bref délai.—Pour fret ou passage, s'adresser chez F. CLAVEL & Co, No 77, rue des Magasins.
1er mars

POUR MATAMOROS—Débarque son fret à Bagdad, en dehors de la barre—La goëlette fine voilière KATE, capitaine Duncan, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira pour le dit port en peu de jours. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, au pied de la rue St Louis, ou à J. FERNANDEZ & Co, 135, rue Vieille Levée.
2 mars

Pour Vera Cruz.

Le beau brick anglais UNICORN, capt. Smith, ayant de beaux aménagements pour passagers de chambre et d'entrepont, partira positivement, samedi 12 courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 38, Passage de la Bourse, près Douane, Chambre 11 au premier.
2 mars

POUR BAGDAD, près Matamoros,

La goëlette fine voilière BARBARA SILBY, capitaine Schroeder, et d'un faible tirant d'eau, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira samedi 5 courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 38, passage de la Bourse, près Douane, chambre 12, au 1er.
2 mars

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

Une jolie maison de résidence, située rue Bourgogne No 96, dans l'îlot compris entre Bourgogne, St-Louis, Conti et Dauphine, mesurant 34 pieds de face sur trente de profondeur. S'adresser chez LION & ANDRÉE, Coin Royale & Bienville.
26 fev—7f

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M. A. Ferrier,
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.
Les prix varient de $4 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.
Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.
1 mars—1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275......RUE DAUPHINE.......275.
ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires.
31 aout—1an—4t

AVIS.

LE soussigné ayant recommencé l'importation de marchandises françaises et d'autres pays d'Europe, a nommé M. JULES LOUVRIER, son agent à la Nouvelle-Orléans.
Il espère que ses amis voudront bien continuer leurs faveurs à son représentant; lui-même étant déjà depuis longtemps favorablement connu de la plupart d'entre eux.
L. M. RICHARD.
Anciennement de la maison Richard, Aldigé & Co.
76, rue Canal, au premier. 15fev—1m

AVIS.

LE soussigné ayant la procuration de L. H. Richard, de Paris, pour tout ce qui a rapport à la liquidation de l'ancienne maison Richard, Aldigé & Co., prévient les personnes qui doivent à la susdite Société qu'elles ne seront déchargées qu'autant qu'elles auront reçu signé conjointement par MM. Paul ou Jules Aldigé et par le soussigné.
J. LOUVRIER, 76 rue Canal.
1 fév—1m

Graine de coton pour semence.

A VENDRE
En lots à convenance des acheteurs, GRAINE DE COTON garantie, de la Pointe Coupée, par J. & J. TARDOS, 63, rue Vieille Levée.
16 fév—3m

CIGARES. CIGARES.

[illegible] CIGARES de différentes marques, à vendre par R. J. HART & CO, 77 et 79, Tchoupitoulas.

SPECTACLES.

Théâtre St-Charles.

Vendredi soir, 4 mars.
Bénéfice de Mlle EMMA MADDEN.
THE FRENCH SPY, drame militaire "Happy Home" romance, chantée par M. Murphy—On commencera par LITTLE TREASURE.

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.
Vendredi soir, 4 mars.
DELICATE GROUND ou Paris in 1793—PAUL PRY, OR I HOPE I DONT INTRUDE, comédie—JENNY LIND, parodie.

Académie de Musique.

Vendredi soir, 4 mars.
NOUVEAUTÉS NOUVEAUTÉS
PANTOMIMES—DANSES—CHANTS.

Un Grand Bal Paré

SERA donné par une Société de Jeunes Gens LE JOUR DE LA ST. JOSEPH samedi soir, 19 mars 1864, à la salle de l'ETOILE POLAIRE, au coin des rues Amour et Histoire, 3me District.

—Comité d'invitation—
L. Nunez, J. Beaudet, B. Vinet, A. Gautier, M. Gorbet, A. Wagner, A. Mondelo, F. L. Berry, A. Jacques.

—Commissaires—
G. Mondelo, H. Faure, P V Bellangé, A A Marchand.
Billet une piastre.

Les messieurs qui désireraient avoir des billets et des invitations pour dames sont priés de s'adresser chez M. A. Mondelo, rue de Chartres, entre Dumaine et Madison, No 215, ou à l'un des Directeurs. Les dames sont priées d'apporter leurs billets d'invitation, car personne ne sera admis sans billet.

Le comité se réunira tous les mardis et vendredis.

Aucune invitation pour dames ne sera donnée après la dernière réunion du comité qui aura lieu vendredi soir, 18 mars 1864.

La buvette et le restaurant sont à louer. Pour les conditions, s'adresser, par écrit, à A. Mondelo, rue de Chartres, entre Dumaine et Madison, 3me District.

C. JAUBERT & Co.,

41.............RUE DE CHARTRES.............41

Marchandises de Printemps

EN GROS SEULEMENT.

ILS appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur le joli stock de Marchandises Sèches qu'ils reçoivent dans ce moment, contenant pour la saison, aux prix les plus modérés. Les marchands de la campagne, principalement, sont invités à visiter leur stock qui se compose d'une variété considérable de marchandises.

[illegible list of goods]

C. JAUBERT & Co, 41 rue de Chartres.

AVIS AUX TAILLEURS ET MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

OUVERTURE DE LA SAISON DE PRINTEMPS.

Ancienne maison MINVIELLE,
E. GIRARD & COUTEUX, Succesrs.
encoignure Chartres et Bienville.

Viennent de recevoir un très grand assortiment de
Cachemire en tous genres,
Batiste de laine,
Mélange soie,
Draps [illegible],
Satins de laine,
Grains de poudre,
Mérinos double chaîne,
Draps côtelés,
Bombasines,
Alpacas,
Coutil blanc,
Coutils fantaisie,
Gingas et bleu,
Piqués pour gilets,
Percalines,
Cotons bleus,
Toiles à revers,
Flanelles de Chine,
Satinettes,
Jeans,
Cotonnades du pays,
Velours de chasse.

FLANELLES BLANCHES, à carreaux, fantaisie, bleue et rouge et à pointe.
SOIE A COUDRE. Cordonnet pour machines à coudre—rubans soie et laine et toutes les fournitures pour TAILLEURS.

DRAPS ET BOUTONS MILITAIRES.

NOUS invitons les acheteurs de la ville et de la campagne à venir visiter notre stock, ils trouveront un bel assortiment aux prix les plus bas du marché.
7fev—1m E. GIRARD & COUTEUX

Mme DUPUY, de retour du voyage qu'elle a fait pour faire elle même un bon choix de MARCHANDISES DE PRINTEMPS, telles que CHAPEAUX, FLEURS et RUCHES, Plumes d'Autruche blanches, le tout de belles qualités, invite les dames à venir examiner son assortiment, rue Royale, 127, entre St. Louis et Toulouse.
19 fév—15f

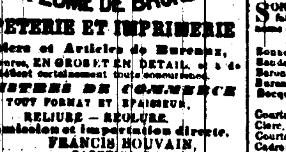

PAPETERIE ET IMPRIMERIE

Papiers et Articles de Bureaux,
à tous prix, EN GROS ET EN DETAIL, à des prix qui défient certainement toute concurrence.
REGISTRES DE COMMERCE
TOUT FORMAT ET EPAISSEUR.
RELIURE — REGLURE.
Commissions et importation directe.
FRANCIS BOUVAIN,
PAPETIER ET IMPRIMEUR
63, rue Bourbon, entre Bienville et Conti

C. ROUYER, FABRICANT,

136 RUE DE CHARTRES, près l'Hôtel d'Orléans.

ALPHÉNIDE.

$12 et $13 la douzaine couverts à $16, $12 et $13 la douzaine; cuillères à potage, à thé, à café, garanties pour huit ans.

Aussi, un bel assortiment d'articles d'église, ciboires, calices, chandeliers, &c. à très bon marché.

Achat d'Or et d'Argent.

Le soussigné vient de recevoir de France, par les derniers arrivages, un bel assortiment de lunettes et pince-nez, or, argent, écaille et acier; Aussi, un grand assortiment de verres périscopiques, cylindriques et cristal de Roche.
C. ROUYER, 136 rue de Chartres, près de l'Hôtel d'Orléans.
3 fev—6m 12 m M J V D

Remède de Donnaud contre la Calvitie.

HUILE [illegible] DE PALME [illegible] POUR CONSERVER [illegible] LA CH[illegible]

C'EST l'article le plus [illegible] qui ait jamais été [illegible] tout son temps à la combinaison [illegible] ingrédient est manipulé avec soin [illegible] proportions convenables. Inutile de faire l'éloge [illegible] préparation; qu'on l'essaie et on sera convaincu [illegible]

Les dames trouveront [illegible] indispensable à la toilette [illegible] et de l'odeur délicieuse [illegible]

A vendre à la Nouvelle [illegible] T. W. [illegible] St. Chartres, entre Canal et [illegible]
1er déc—3m [illegible] D

Entrepot de Tapis.

No. 19....Rue de Chartres....No. 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—
MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, 3 plis et Ingrain,
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c.
TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités.
Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes, baguettes d'escalier, abat-jour, corniches et bandes que nous offrons à des prix modérés, pour du comptant.
21 fev A. BROUSSEAU & Co.

DIVERS.

EN magasin et à vendre par les soussignés:
400 bls farine extra et superfine, 30 caisses thé impérial, [illegible]
[illegible list of goods]
FRÉDÉRIC AVET & Co, 59 et 61, rue Vieille Levée.

Chandelles,

500 Boîtes Star, en magasin et à vendre par AVET FRÈRES, coin Vieille Levée et Bienville.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE — Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux qui ces présentes concernent, salut:—Attendu que Jules de la March ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le [illegible] jour de janvier de l'année 1864 pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder" approuvé le 15me jour de mars 1855. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le [illegible] jour de janvier de l'année 1864, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le [illegible] jour de novembre de l'année 1863, dans l'affaire Jules de la March vs Veuve H. Groves, No 10,191 du Docket de cette Cour, à laquelle vente ledit Jules de la March s'est rendu acquéreur pour le prix de $3,400 comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire,—Savoir:

Deux terrains contigus, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Philip et Chestnut, et la ligne de division du faubourg Livaudais, conformément au plan dressé par J. Pilié, voyer, déposé en l'étude de Carlile Pollock, autrefois notaire public en cette ville.

Lesdits terrains sont désignés par les numéros Neuf et Dix, d'après un plan dressé par Benj. Buisson, voyer, le 10 de juin 1852, déposé en l'étude de Jean Agaisse, notaire public en cette ville, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue du Camp, sur cent cinquante pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations s'y trouvant, consistant en une maison en bois à deux étages, couverte en ardoises, avec galerie devant au rez de chaussée et au premier, vestibule, quatre chambres avec foyers, deux cabinets au rez de chaussée et au premier; une cuisine en bois à deux étages couverte en ardoises, attenante à la maison, ayant cinq chambres avec foyer au premier, une maison pour le lavage, ayant deux chambres, quatre chambres à domestiques, un grand jardin, &c.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Laurence Groves par acte au rapport de H. B. Cenas, et devant notaire public en cette ville, en date du [illegible] 1852.

Bureau du Greffier, le douzième jour de février de l'année 1864, et la 88me année de l'Indépendance des Etats Unis.

E. H. LEHMANN, Député Greffier.
15 fev—29, 4, 14 m

Bureau de Percepteur du Revenu Intérieur des Etats Unis,

DISTRICT DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, 26 février 1864.

CONFORMEMENT à la section 9 de l'acte intitulé "Acte pour créer un Revenu Intérieur à l'effet de soutenir le gouvernement et d'acquitter l'intérêt de la dette publique," [illegible] 1862 [illegible] 1864—Avis est donné à toutes les personnes sujettes à la taxe de revenu dans l'étendue du district de la ville de la Nouvelle Orléans, district de l'Etat de la Louisiane, que le percepteur dudit district a reçu de l'assesseur la liste de perception annuelle, conformément à la Section 19 dudit acte, que les taxes de revenu sont dues et doivent être payées; que ledit percepteur ou son député se tiendra, pour les recevoir, à son bureau, Douane, dans la ville de la Nouvelle Orléans, du 7 mars au 12 mars 1864; que toutes les personnes qui négligeront de payer les droits et taxes susdits seront passibles de dix pour cent de plus sur le montant desdits droits et taxes.

Heures de bureau, de neuf heures du matin à trois heures de l'après midi.

Il ne sera reçu en paiement de taxes que la monnaie courante des Etats Unis.

Wm S. WHITAKER, Percepteur du District de la Louisiane.
26 fev—ou 12m

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGÉ.

TOUTES les maladies secrètes anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres [illegible] et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr F. Vergé. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est atteint d'un vice [illegible]. S'adresser à GAUDOZ Jne, pharmacien, rue Orléans et Bourbon.
13fev—3m

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. E. BORDELOIS a transféré son magasin de vins et liqueurs au No 41, rue Vieille Levée.
Nouvelle Orléans, 19 novembre 1863. 19 nov—3m

E. BORDELOIS,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS, &c
41........Vieille-Levée........41
NOUVELLE ORLEANS.
1 nov—6m

DIVERS.

30 BARRIQUES VIN ROUGE MEDOC, [illegible] Pontet-[illegible], St. Julien, 1851, ordinaire, [illegible] vin blanc Sauterne, [illegible] caisses 12 bouteilles [illegible] vin rouge St. Julien [illegible] 10 quarts [illegible] 10 octaves [illegible] 10 barils vieux whisky—A vendre par E. BORDELOIS, 41 Vieille Levée.
15nov—3m

DANIEL GORREN.

27........Rue des Magasins.........27

Magasin occupé autrefois par C. Yale Jr.

ARTICLES DE MODE.

Vente en Gros.

Il vient de recevoir et ouvre en ce moment, un magnifique stock de RUBANS, SOIERIES, ARTICLES DE MODE et ARTICLES EN PAILLE, pour dames, messieurs, demoiselles et enfants. Egalement—un assortiment complet de ARTICLES EN TOILE, GARNITURES, DENTELLES, &c. &c.

L'attention des modistes et des marchands en général est appelée sur ce magnifique stock de MARCHANDISES FRAICHES, Pour le COMMERCE DU PRINTEMPS.

Chaque steamer apportera à la maison un choix des dernières importations des susdits articles.

DANIEL GORREN, Rue des Magasins, No 27
29 fév—4 m

CONSULAT DE FRANCE.

Avis mensuel — Mars 1864.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

[illegible list of names]

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure des rues Magazine et Natchez, est ouverte tous les jours (les Dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
1er mars

Propriétés à vendre.

Le soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses plusieurs belles propriétés situées dans les 1er, 2me, 3me et 4me Districts, plusieurs belles maisons rue de l'Esplanade et des terrains vagues—Une résidence vis à vis du dépôt des chars au Bayou St. Jean, mesurant 125 pieds de face au Bayou, sur 400 pieds de profondeur—Belle maison, &c. Une autre résidence à côté du dépôt des chars mesurant 216 pieds de face au Bayou St. Jean, sur 445 pieds de profondeur, avec belle maison, &c.—Un îlet de terre borné par les rues St. James, Pelican, Gasquet et l'Avenue de Carondelet—Trois belles résidences rue Jackson, 4me district.—136 terrains rue du Canal, au-dessous du dépôt des chars et l'Avenue Hagan. Pour plus amples renseignements, s'adresser à E. FAUCHER, Passage de la Bourse, No 30.
1fev—1m

Prets sur Gages.

[illegible] bijoux, argenterie, [illegible] pianos, meubles fins, [illegible] et objets de valeur portatifs, au Bureau de Prêt [illegible] 40, St-Charles. Entrée privée, 104, Gravier. J. HART.
N. B.—On prête à la semaine, [illegible] piastres et plus.
7janv—1an

Bouteilles vides—Bouteilles vides

Le prix le plus élevé sera payé comptant, pour les bouteilles vides suivantes
Bouteilles et demi bouteilles d'ale, jugs,
Grandes et demi bouteilles de champagne.
J. A. SLAFFER, (Successeur de William Massey) Rue Bienville, Nos 23 et 25.
24fev

Changement de domicile.

J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
136, rue du Canal, près de la rue Baronne, a transféré son domicile dans l'ancienne maison du Dr. PORTER, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
10fév—1m.

HOTEL RAINBOW,

40..............RUE TOULOUSE...............40

CET HOTEL vient d'être mis en état de recevoir le public, par Mme A. Steinacke, successeur de Mme G. Lochenmeyer, ancienne propriétaire de l'Hôtel d'Orléans.
N. B.—Pension et logement par jour, par semaine ou par mois.
5fev—1m

Argent à preter.

CENT MILLE PIASTRES en sommes de $1,000 à $5,000 avec hypothèque sur propriétés foncières dans les limites des quatre Districts de la Nlle Orléans. S'adresser, rue Royale No 81, à JOHN FRANCIS CLAY.
16 fev—1m

AVIS.

ON demande UN COMMIS DE PHARMACIE, parlant le français et l'anglais. S'adresser rue du Camp No 2, au Dr PAULIN.

J. PIFFAUT.

A l'honneur de prévenir le public qu'il continue à accorder et à réparer les pianos et les orgues d'église, comme par le passé. On le trouve tous les jours, rue d'Espagne, No 63, 3me district, ou chez M. Dudonet, encoignure Royale et St Louis.
29 déc—3m

Beaux Chevaux à vendre

Au No. 107,
RUE CALLIOPE.
25 fev—6

AVIS JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux qui ces présentes concernent, salut:—Attendu que Jacques Desrivières ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée, le huitième jour de février de l'année 1864, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder" approuvé le 15 mars 1855. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le 23me jour de janvier de l'année 1864, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le [illegible] jour de [illegible] 1863 dans l'affaire Jacques Desrivières vs James Davis, No 10,476 du Docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Jacques Desrivières s'est rendu acquéreur pour le prix de trois mille sept cent cinquante piastres comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir

Deux terrains situés au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chesnut, Deuxième, du Camp et Troisième, désignés par les Nos Ca et Deux, suivant plan dressé par Henry Mouthauere, architecte et voyer, daté du 23 décembre 1844, déposé en l'étude de D. I. Ricardo, ci-devant notaire public en cette ville—Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun trente un pieds trois pouces de face à la rue Chesnut, sur les rues Deuxième et Troisième, sur cent vingt pieds onze pouces de profondeur. Le No Un forme l'angle des rues Chesnut et Deuxième. Le dit îlet est désigné par le No Soixante, suivant plan dressé par Benjamin Buisson, voyer, le 9 de mars 1846 déposé en l'étude de G. R. Stringer, alors notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, consistant en une maison et une cuisine y attenant, à deux étages, couvertes en ardoises, ayant, au rez de chaussée, trois chambres à foyer, galerie autour et au premier, quatre chambres et trois avec foyers au vestibule, 2 caves, puits, lieux d'aisance, cour en partie briquetée, jardin, &c. La maison porte le No 154 sur la rue Chesnut.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Sarah Evans Rush, épouse de Joseph C. White, par acte au rapport de L. E. Kennedy, alors notaire public, en date du 10 avril 1862.

Bureau du Greffier, ce douzième jour du mois de février de l'année 1864 et la 88me année de l'Indépendance des Etats Unis.

E. H. LEHMANN, Député Greffier.
16fev—22, 4, 14m

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:—Attendu que William T. Hepp ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée, le huitième jour de février de l'année 1864 pour un avis, conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder" approuvé le 15 mars 1855. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le temps et le mode de la vente, ou pour une cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le 23me jour de janvier de l'année 1864, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 27me jour de novembre de l'année 1863 dans l'affaire Eugène Borbaresi & Co vs James Davis—No 10,476 du Docket de cette Cour, à laquelle vente ledit William T. Hepp s'est rendu acquéreur pour le prix de trois mille quatre cent piastres comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir

Trois terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos Vingt trois, Vingt quatre et Vingt cinq, de l'îlet désigné par le No Deux borné par les rues des Magasins, Live Oak, Harmony et Pleasant, suivant plan lithographié, annexé à un acte au rapport de T. O. Stark, notaire public en cette ville, le 7 de juillet 1853.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun, conformément au dit plan, vingt quatre pieds six pouces de face à la rue Pleasant sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, le No Vingt cinq formant l'angle des rues Pleasant et Live Oak.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, les dites bâtisses et améliorations consistant en une maison en bois à deux étages ayant deux chambres au rez de chaussée et deux au premier, avec foyers, une cuisine en bois à deux étages, ayant deux chambres, lieux d'aisance, le tout couvert en ardoises, deux cuves, &c. La maison porte le No 107—Un hangar en bois sur le coin, situé à l'encoignure, une maison en bois à deux étages, ayant deux chambres au rez de chaussée et deux au premier, avec foyers, galerie devant, une cuisine en bois à deux étages ayant deux chambres au rez de chaussée et deux au premier, avec foyers, lieux d'aisance, &c. Le tout couvert en ardoises, cuve, &c. La maison porte le No 109.

Bureau du Greffier, ce douzième jour de février de l'année 1864 et la 88me année de l'Indépendance des Etats Unis.

E. H. LEHMANN, Député Greffier.
15fev—22, 4, 14m

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:—Attendu que Tolerry Dufougeray ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le [illegible] jour de janvier de l'année 1864 pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder" approuvé le 15me jour de mars 1855; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le [illegible] jour de janvier de l'année 1864, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le [illegible] jour de novembre de l'année 1863, dans l'affaire T. Dufougeray vs T. Murray—No 10,797 du docket de cette Cour, à laquelle vente Tolerry Dufougeray s'est rendu acquéreur pour le prix de $6,100 comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir

1o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hercules, Dryades, Erato et Calo, désigné par le numéro Quinze, d'après un plan dressé par Jos Pilié, voyer, le 27 de février 1840 et déposé sous le No 31 en l'étude de J. S. Mercé, alors notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure vingt cinq pieds de face à la rue Hercules, sur cent douze pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison en bois à deux étages, en état de dilapidation.

2o. Deux terrains situés dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Erato, Thalie, Dryades et Hercules, désignés par les Nos Onze et Douze. Les dits terrains mesurent, chacun, mesure anglaise, trente deux pieds de face à la rue Hercules, sur une profondeur de cent vingt sept pieds et cinq lignes, entre lignes parallèles. Le numéro Onze forme l'angle des rues Hercules et Erato—Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une construction en bois servant d'office, une autre construction en bois à deux étages servant de logis, le tout couvert en ardoises—Une maison double en bois et briques à deux étages, couverte en ardoises, ayant chacune huit chambres, quatre cuisines, 14 avec foyers—Un hangar en bois à deux étages, couvert en ardoises, ayant quatre chambres, galerie devant au premier; cour pavée, 2 cuves, &c.

Les propriétés ci dessus décrites appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, savoir: Le No Quinze, de E. D. Shepherd, par acte au rapport de Wm. Christy, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 24 d'avril 1855; le No Neuf de Wm. Moore, par acte au rapport de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 27 de mars 1852, et le No Dix de Chs. W. Chamberlain, par acte au rapport de A. Boudousquie notaire public en cette ville, en date du 20 novembre 1851.

Bureau du greffier, ce douzième jour de février de l'année 1864 et la 88me année de l'Indépendance des Etats-Unis.

E. H. LEHMANN, Député Greffier.
15 fev—22, 4 14m

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:—Attendu que A. E. Quertier et P. L. Jeannet ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le treizième jour de janvier de l'année 1864, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder," approuvé le 15me jour de mars 1855;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit le onzième jour de janvier de l'année 1864, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 2me jour de novembre de l'année 1863 dans l'affaire de A. E. Quertier et al. vs A. M. Turnbull et al., No 10791 du Docket de cette Cour, à laquelle vente lesdits A. A. E. Quertier et P. L. Jeannet se sont rendus acquéreurs pour le prix de $5,600 comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, du Camp, Calliope, Delord et Nayades et le Circle de Tivoli, désigné par le Numéro Trois d'après un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 5 de janvier 1851 et déposé en l'étude de Wm Christy, ci-devant notaire public en cette ville, et mesurant trente deux pieds dix pouces de face à la rue Prytanée, sur cent vingt un pieds dix pouces de profondeur, entre lignes parallèles—Ensemble avec l'usage d'une allée commune, de dix pieds de largeur, derrière ledit terrain et ouvrant sur la rue Calliope.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Les dites bâtisses et améliorations consistent en une maison et une cuisine en briques à deux étages, couvertes en ardoises, la maison contient trois chambres avec foyers, vestibule, galerie devant et derrière au rez de chaussée, même distribution au premier la cuisine ayant deux chambres avec foyers, cour briquetée, cuve, &c.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de J. A. Rosier, par acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 24 octobre 1859.

Bureau du greffier, le douzième jour de février de l'année 1864 et la 88me année de l'Indépendance des Etats Unis.

E. H. LEHMAN, Député Greffier.
15 fev—22 4,14m

Bernard Turpin,

ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,
No 93, rue de la Vieille Levée
Entre St Louis et Conti.
16 déc—3m

Vin de Cette.

400 BARRIQUES vin de Cette très coré, en débarquement du brick Silenzio, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr., 62 & 64, rue de la Vieille Levée.
26fev

AVIS.

ARTICLES DE MODES

No 66 rue de la Douane, au 1er.

W. DAUPHIN vient de recevoir un bel assortiment de fleurs artificielles, rubans, ruches, &c.
Il est autorisé par MM. Weisman Bros et Wm Rylan, de New York, fabricants de fleurs artificielles, à recevoir les commandes de gros, au prix de fabrique en y ajoutant 10 pour cent.
26 fev—3m

ABSINTHE—ABSINTHE.

CINQUANTE caisses absinthe E. Pernod, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr., 62 et 64, rue Vieille Levée.
23 janv.

VENTES JUDICIAIRES.

Nicholas Vallory vs Manuel Hidalgo.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 14 de mars 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication des biens fonciers dont description suit:

1o—Un certain terrain situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, formant l'encoignure des rues de Craps et des Français, faisant partie du terrain désigné sous le numéro 264 au plan dudit faubourg, ayant trente pieds de face à la rue de Craps sur cent pieds de profondeur et face à la rue des Français, mesure française.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en

1o. En une maison basse en bois, couverte en bardeaux, bâtie à l'encoignure et ayant quatre chambres dont deux avec foyers et une cuisine basse en bois couverte en bardeaux ayant deux chambres avec foyers, cuve et puits.

2o. En une maison double, basse en bois, couverte en ardoises, bâtie sur la rue des Français, et ayant quatre chambres avec foyers, cour et lieux d'aisance.

3o. En une maison basse bâtie en bois, couverte en ardoises, aussi bâtie sur la rue des Français et ayant deux chambres avec foyers, vestibule et cabinet et cuisine dans l'attique, une cuisine basse en bois couverte en bardeaux et ayant deux chambres avec foyers, cuve et lieux d'aisance.

2o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro Cinq, borné par les rues Derbigny, de l'Hôpital, Claiborne et Claiborne et désigné par le numéro Sept, ayant mesure américaine, trente et un pieds six pouces de face à la rue Derbigny, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une petite maison bâtie et une vieille construction en bois dans la cour.

Cette propriété est sujette à une contribution de $160 pour l'ouverture de la rue Derbigny.

3o—Un terrain situé au Nouveau faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville et compris entre les rues Aubette, Urquhart, Moreau et St Antoine, faisant partie du terrain désigné par le No 4 du plan original dudit faubourg. Le dit terrain formant l'encoignure des rues Aubette et Urquhart et mesurant 30 pieds français, trente pieds de face à la rue Urquhart, sur quatre vingt dix pieds de profondeur et face à la rue Aubette.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence basse avec attique en bois, couverte en ardoises, faite à l'encoignure, ayant quatre chambres dont deux avec foyers dans le rez de chaussée; une cuisine en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant au premier, deux au rez de chaussée, et quatre—Le tout divisé en deux corps de logis.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Les plans de ces propriétés seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acquéreur de la propriété ci dessus deuxième mentionnée sera tenu de payer ladite contribution susdite pour l'ouverture de la rue Derbigny, et le balance comptant.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 fev—25—mars 4, 12, 42.

John Henderson vs Claus Hoffmann

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 5 de mars 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont suit la description:

1o—Deux terrains situés au faubourg Washington dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Neuf et Dix, dans l'îlet numéro Huit, bornés par les rues Barthelemy, Commerce(?), [illegible], Marais et des Grands Hommes, conformément à un plan dressé par Buisson voyer daté du 30 de mai 1855. Lesdits terrains ont dimensions suivantes, savoir: le No Neuf, trente deux pieds six pouces et six lignes de face à la rue Barthelemy sur cent pieds de profondeur, entre lignes. Et le No Dix, vingt un pieds de face à la rue Barthelemy sur cent pieds de profondeur. Ledit terrain forme l'angle des rues Barthelemy et Commerce.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un terrain situé dans le même District et îlet, désigné par le numéro Quinze de l'îlet numéro Huit, mesurant trente un pieds ... sur cinq lignes de face à la rue Marais sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Le tout conformément au plan dressé par A. De Armas, député arpenteur général, daté du 18 mai 1854 et déposé en l'étude de O. de Armas, ci-devant notaire public en cette ville.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la manière suivante, savoir: les Nos Neuf et Dix de Geo. Neimayer, par acte au rapport de A. Ducros, notaire public en cette ville, en date du [illegible], et le No Quinze de Jules Bernard, par acte au rapport de O. de Armas ci-devant notaire public en cette ville, en date de [illegible] mai 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.
1 fev—[illegible] 27 mars 5

Paul Quemper et als vs Edmund Howard Wailes.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 14 de mars 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir

DEUX TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Washington, les rues du Camp, Quatrième et Coliseum, désignés par les numéros Trois et Quatre d'un plan dressé par [illegible], voyer de la Ville, daté du [illegible] déposé en l'étude de W. H. Peters, notaire public en cette ville—Lesdits terrains sont contigus et mesurent, chacun, trente pieds de face à l'Avenue Washington sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Quatre forme l'angle de la rue Chesnut et de l'Avenue Washington.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les bâtisses et améliorations consistent en une maison de résidence et une cuisine y attenante, en briques à deux étages, couvertes en ardoises, ayant cinq chambres, avec foyers, au premier, une construction en bois, [illegible] à bains et une [illegible] partie briquetée, jardin, &c.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de James Robb par acte au rapport de W. H. Peters notaire public en cette ville, en date du 1er février 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1er fev—[illegible] 27 mars 14

Newman & Murphy vs. J. S. Slawson.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt huit de mars 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description:

SIX TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, White, Dumaine et Ste Anne. Lesdits terrains sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Dumaine, sur cent soixante trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.
25 fév—4 mars, 13, 21, 28

Amélie Lay vs Theotime Generelly.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 2,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 26 de mars 1864, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit:

Une certaine portion de terre sise au faubourg Tremé dans le Deuxième District de cette ville, faisant partie des terrains désignés par les numéros Trois et Quatre de l'îlet compris entre les rues Derbigny, Claiborne et de l'Hôpital et le Chemin du Bayou St-Jean, formant l'angle des rues Derbigny et de l'Hôpital et mesurant, mesure française, quatre vingts pieds de face à la rue de l'Hôpital sur vingt-six pieds deux pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Derbigny et quatre-vingt-huit pieds aux pouces de profondeur sur la ligne limitrophe à la propriété des héritiers Gritaffou.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une vieille maison basse, en bois, couverte en bardeaux de quatre chambres, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Ernest bel, par acte au rapport d'Amédé Ducatel ci-devant notaire public en cette ville en date du 19 de septembre 1850.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.
24fev—2, 11, 19, 26 m

O. Talamon, Descommes & Co vs Robert W. Estlin & Co.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,024—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi dix huit de mars 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, de l'Union, Carondelet et Perdido et désigné par la lettre D, suivant croquis annexé à un acte au rapport de T. Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 22 avril 1856.

Le dit terrain mesure trente pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue de l'Union, cent quinze pieds six pouces et quatre lignes de profondeur, sur la ligne latérale du côté de la rue Baronne limitrophe au terrain désigné par la lettre C, sur le dit croquis cent treize pieds sept pouces et [illegible] lignes de profondeur sur la ligne latérale à l'opposé à laquelle profondeur la ligne du fond mesure parallèlement avec la rue de l'Union vingt trois pieds six pouces et 4,6 de ligne, de là à angle droit quatre pieds dix pouces du côté de la rue Perdido, de là, sept pieds quatre pouces parallèlement avec la rue de l'Union jusqu'à un point derrière de la ligne latérale limitrophe au terrain C.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en un magasin en briques à trois étages couvert en ardoises, portant le No 47 sur la rue de l'Union, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de Walter G. Robinson, par acte au rapport dudit notaire Guyol, en date du 13 d'octobre 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.
19fev—24, 3, 12, 18

Greeley & Gales vs. John Payne.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 2 d'avril 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont la description suit:

Un terrain situé dans la paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'îlet No Onze, borné par la rue Delachaise, l'Avenue Louisiana, les rues des Magasins et du Camp.

Ledit terrain est désigné par le No Trente quatre suivant plan No vingt trois, déposé en l'étude de W. H. Peters, notaire public en cette ville, et mesure trente deux pieds de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de cent soixante pieds huit pouces, entre lignes droites.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de L. P. Delachaise par acte au rapport dudit notaire W. H. Peters.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.
1er mars—9, 17, 26 2 aq

INDIGO DE GUATEMALA—[illegible] surons à vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe.